

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-142

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	Direction voirie ouvrages d'art Service ouvrages d'art	N° 2023-142

Travaux de reprofilage du pont saint Jean et du Pont Deschamps - Avenant n°1 à la convention de transfert de MOA - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le protocole cadre actualisé Bordeaux Métropole / EPA portant sur la réalisation de la ZAC Garonne-Eiffel du 11 Décembre 2017, prévoit conformément à l'article 9.4, que :

- Le Pont Saint-Jean étant un ouvrage métropolitain situé sur la Garonne en lien direct avec la ZAC Garonne-Eiffel, la maîtrise d'ouvrage de son réaménagement réalisé en continuité de celui du boulevard Joliot-Curie est assurée par l'EPA ;
- Le réaménagement du Pont Saint-Jean fera l'objet d'un protocole distinct afin de préciser les modalités de réalisation des études, travaux, réception et remise en gestion à la Métropole
- Pour le financement des travaux, la répartition entre la Métropole et l'EPA est prévue comme il suit :
 - o Les travaux d'infrastructure liés au reprofilage du Pont Saint-Jean seront financés à 50% par l'EPA et à 50% par la Métropole ;
 - o Les travaux d'étanchéité liés à l'ouvrage seront financés à 100% par la Métropole ;
 - o Les travaux éventuels sur la reprise ou le confortement de la structure de l'ouvrage seront financés à 100% par la Métropole.

Les parties feront leurs meilleurs efforts afin d'éviter que le reprofilage et le déplacement des charges ainsi induit ne génèrent la nécessité de reprendre la structure de l'ouvrage. Si toutefois, après des tentatives d'ajustement du profil, il demeurerait nécessaire de reprendre la structure pour ce motif, les parties s'accorderaient sur les modalités de la prise en charge financière correspondante dans le cadre de la convention particulière destinée à mettre en œuvre cette opération.

C'est dans ce cadre et suite à la validation formelle des services de la Métropole du profil du réaménagement du Pont Saint-Jean, puis à la confirmation que la requalification du profil en travers n'a pas d'incidence sur l'état structurel de l'ouvrage, que les parties se sont rapprochées afin de préparer les modalités de réalisation du projet d'aménagement dit « Pont Saint-Jean » et ont convenu que l'EPA assure la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de cet ouvrage, dans un objectif de cohérence des opérations notamment avec le projet urbain Garonne Eiffel.

Ces échanges ont donné lieu à la signature, le 8 décembre 2020, d'une Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à l'EPA et par Bordeaux Métropole des travaux de reprofilage du Pont Saint-Jean.

Conformément aux termes de l'article 4 de la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage les études de conception de niveau avant-projet (AVP) et projet (PRO) ont été diffusées pour avis aux services de Bordeaux Métropole respectivement les 18 décembre 2020 (cf. annexe 1 de l'avenant) et 23 août 2021 (cf. annexe 4 de l'avenant). Les échanges de courriers entre l'EPA et Bordeaux Métropole ayant permis, d'une part, d'acter la validation des études de niveau AVP et PRO et, d'autre part, de présenter aux services de Bordeaux Métropole les évolutions successives du montant de l'estimation de la maîtrise d'œuvre sont annexés au projet d'avenant à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (cf. annexes 2, 3, 5 et 6) qui est soumis à délibération.

Compte tenu des évolutions constatées depuis la signature de la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, notamment présentées ci-dessus et conformément aux termes de l'article de 3 de la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, les parties se sont rapprochées pour rédiger un projet d'avenant à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Les évolutions du projet prises en compte par l'avenant sont les suivantes :

- Prise en compte des surfaces amiantées définies suite aux investigations complémentaires réalisées fin 2020 par le Service Ouvrages d'Arts,
- Intégration des coûts d'aménagement d'un carrefour à feux au niveau du débouché de la rampe d'accès au Pont Saint-Jean depuis le quai de la Souys et des coûts de réaménagement provisoire de ladite rampe,
- Prise en compte des surcoûts induits par la démolition par sciage des GBA latérales, éléments qui se sont révélés solidaires et indissociables du tablier du Pont Saint-Jean,
- Ajout de bancs et corbeilles sur l'ouvrage (non prévu initialement),
- Prise en compte du montant du Détail quantitatif estimatif remis par le titulaire du marché de reprofilage du Pont Saint-Jean, l'écart avec le montant de l'estimation produite par la maîtrise d'œuvre préalablement au lancement de la consultation s'expliquant essentiellement par :
 - une sous-évaluation par la maîtrise d'œuvre du poste prix généraux,
 - une sous-évaluation par la maîtrise d'œuvre du montant du poste génie civil (relatif notamment aux prix 3.11 - « Longrine béton pour relevé d'étanchéité » et 3.31 à 3.33 – « Modification des joints de chaussée et trottoir »),
- Impact de l'augmentation du coût des travaux depuis la signature de la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. L'évolution de l'indice TP01 entre juillet 2017 (valeur prise en compte au stade de la Convention) et avril 2022 (mois de remise des offres) est de 20,9 %.

L'augmentation du montant de la participation de Bordeaux Métropole, constatée depuis la signature de la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, est issue des différents postes listés précédemment.

Le complément de participation d'un montant de 633 101,91 € HT soit 759 722,29 € TTC sera versé à l'EPA au cours du 1er semestre 2023

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2 ;

VU le Code de la commande publique et notamment son article L 2422-12 ;

VU le décret n° 2015-977 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2016-306 du 22 mars 2010 portant création de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique ;

VU la délibération n°2017-16 du Conseil d'administration de l'EPA Bordeaux – Euratlantique approuvant le protocole cadre pour la réalisation de la ZAC Garonne Eiffel en date du 9 juin 2017 ;

VU la délibération n°2017-526 du conseil Métropolitain approuvant le protocole cadre pour la réalisation de la ZAC Garonne-Eiffel en date du 29 septembre 2017 ;

VU le protocole cadre pour la réalisation de la ZAC Garonne-Eiffel entre l'EPA et Bordeaux Métropole en date du 11 décembre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 33-2018-12-27-002 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Garonne-Eiffel sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux-Euratlantique, en date du 27 décembre 2018 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée le 8 décembre 2020, entre l'EPA et Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les évolutions du projet,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant 1 à la convention relative au transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole relative aux travaux de reprofilage du pont Saint-Jean et du pont Deschamps,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 1 à la convention annexée à la présente délibération relative transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole relative aux travaux de reprofilage du pont Saint-Jean et du pont Deschamps,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal au chapitre 23, article 238, fonction 844 pour l'exercice 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur PUYOBRAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--